



Baden-Württemberg.de

MINISTRE-PRÉSIDENT

Position et fonctions



© picture alliance / dpa | Bernd Weissbrod

Le ministre-président est à la tête du gouvernement du land. En tant que chef du gouvernement, il détermine les orientations politiques.

Le ministre-président a une position éminente dans le système politique du Bade-Wurtemberg. Sa forte position résulte des vastes compétences que lui attribue la constitution du land.

Compétences du ministre-président

Sa plus importante fonction est indiquée dans l'article 49 de la constitution du land: selon celui-ci, le ministre-président détermine les orientations politiques et en porte la responsabilité. Il préside le gouvernement et en conduit les affaires. De plus, le ministre-président représente le land à l'extérieur (article 50), nomme les juges et les fonctionnaires du land (article 51) et exerce le droit de grâce (article 52).

Election du ministre-président

Le ministre-président est élu au scrutin secret par le parlement du land à la majorité de ses membres. A la suite de cela, le ministre-président nomme le gouvernement du land: les ministres, secrétaires d'Etat et conseillers d'Etat. En outre, il nomme son adjoint. Le parlement du land doit avoir confirmé la nomination des membres du gouvernement à plus de la moitié des votants pour que ceux-ci puissent mener les affaires.

La destitution du ministre-président n'est possible que par l'intermédiaire d'une motion de censure constructive: le parlement du land ne peut retirer sa confiance à un ministre-président qu'à condition d'élire son successeur à la majorité de ses membres. Pour être élu ministre-président, il faut remplir les conditions suivantes: il faut avoir 35 ans révolus et avoir été élu député.

Résidence officielle

La Villa Reitzenstein à Stuttgart est la résidence officielle du ministre-président et en même temps le siège du gouvernement du land. C'est aussi là que se trouve le ministère d'Etat, l'administration d'organisation et de coordination du ministre-président.

Link dieser Seite:

<https://www.baden-wuerttemberg.de/fr/gouvernement/le-ministre-president/position-et-fonctions>